



La tribune officielle pendant la séance inaugurale.

une autre caractéristique qui, pour moi, est indissociable d'Interpol: la continuité. Cette continuité apparaît dans la constance avec laquelle votre organisation poursuit la réalisation des objectifs fixés par votre statut. Elle apparaît aussi dans vos efforts sans cesse renouvelés pour amener tous les Etats membres à un niveau de compétence technologique leur permettant de relever les défis du 21^e siècle.

La compétence technologique sera de fait une nécessité absolue au seuil du nouveau siècle. Mais je crois que, outre la technologie, l'une de vos plus grandes forces pour affronter l'avenir réside dans les idées novatrices d'hommes et de femmes comme vous qui participent à des réunions telles que celles-ci.

Il est encourageant de voir que vous vous occupez non seulement des domaines traditionnels de la criminalité, tels que le trafic d'armes et de stupéfiants, le terrorisme, la criminalité économique, ou encore la recherche des malfaiteurs en fuite, mais aussi d'activités criminelles qui touchent notre environnement, comme par exemple le déversement illicite de déchets dangereux.

En organisant des conférences pour attirer l'attention sur les problèmes de pollution de l'environnement créés par des activités internationales illicites, et en constituant des groupes de travail chargés de chercher des moyens, tant par la législation que par la répression, d'y faire échec, vous faites ce qui est en votre pouvoir pour assurer un ave-

nir plus heureux aux générations futures.

J'applaudis les efforts entrepris par Interpol — par vous tous, Mesdames et Messieurs — pour lutter contre les infractions dont sont victimes les mineurs. Le trafic d'enfants, la pornographie infantile, la prostitution infantile, le tourisme sexuel, l'exploitation des enfants, l'adoption illicite: tous ces crimes sont particulièrement révoltants. Pourtant, nous le savons bien, il s'agit d'une réalité.

Votre organisation agit dans ce domaine comme elle sait le faire. Vous avez, avec les Nations Unies, alerté le monde sur ces problèmes; vous organi-

sez des conférences et vous avez créé un groupe de travail chargé d'examiner la législation des différents pays dans le but d'harmoniser les lois relatives à ce type d'infractions.

Je crois savoir que des efforts sont entrepris pour amener chaque BCN à désigner un officier de liaison spécialement chargé de traiter ces infractions dont sont victimes les enfants, afin de faciliter la communication entre les pays concernés. Je me félicite de cette initiative.

Les Etats doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire disparaître les conditions cruelles et inhumaines dans lesquelles sont forcés de vivre tant d'enfants dans le monde. Parvenus à l'âge adulte, ceux-ci continueront à mener le seul genre de vie qu'ils connaissent. Et, de même que le mépris engendre le mépris, la souffrance conduit à créer de nouvelles souffrances, et la dégradation mène à une dégradation pire encore. Aucun espoir ne peut naître sur ces bases; toute perspective d'avenir est condamnée.

De même que nos actions passées nous ont conduits à la situation actuelle, notre avenir sera déterminé par les mesures que nous prenons maintenant pour protéger et préserver nos enfants.

Les enfants sont l'espoir de l'avenir, et c'est notre devoir le plus impérieux de veiller à ce que la société que nous leur laissons en héritage soit moins dé-

L'Assemblée générale, réunie dans le «Grand Ballroom» de l'hôtel Americana, pour la première séance plénière.

